



JEUNE GARDE DE TROYES

(www.jeunegardetroyes.fr)

**COSEC 3 – 3 rue Gustave Eiffel
10430 Rosières près Troyes
www.jeunegardetroyes.fr**

TOURNOI LE CENTENAIRE – SPECIAL JEUNES

Samedi 08 février 2025

COSEC 3 – 3 rue Gustave Eiffel 10430 Rosières près Troyes

Article 1 :

A l'occasion de son 100^e anniversaire, la Jeune Garde de Troyes organise son 1^{er} tournoi national de tennis de table.

La dénomination de cette compétition est: « Tournoi le Centenaire ».

Il est réservé uniquement aux catégories jeunes de poussins à juniors.

Il se déroulera le samedi 08 février 2025 au COSEC 3 – 3 rue Gustave Eiffel 10430 Rosières près Troyes.

Il est homologué sous le numéro

Article 2 :

Le tournoi est géré par les règlements FFTT et le SPID Déconnecté.

Article 3:

Le tournoi se disputera sur 24 tables agréées ITTF et FFTT. Les balles plastiques de couleur blanche seront fournies par le club.

Article 4 :

Il est ouvert à tous les clubs affiliés à la FFTT. Chaque participant(e) doit être titulaire d'une licence FFTT de type « compétition » ou de type « loisir » selon les tableaux.

Pour les tableaux réservés aux licencié(e)s « compétition », chaque participant(e) doit obligatoirement s'inscrire dans sa catégorie d'âge ; il peut s'inscrire également dans la catégorie immédiatement supérieure, le nombre d'inscriptions par joueur ou joueuse étant de deux tableaux au maximum.

Pour les deux tableaux réservés aux licences « loisir », l'inscription est limitée à un seul tableau correspondant à sa catégorie d'âge. Pour ces deux tableaux, il n'est pas prévu d'échanges de points au niveau du classement.

Article 5 : Déroulement

Les parties se joueront au meilleur des 5 manches de 11 points (2 points d'écart).

Dans chaque tableau, les joueurs et joueuses seront répartis(e)s dans des poules de 4 joueurs. A l'issue des poules, ils seront tous placés dans un tableau à élimination directe.

Les tableaux seront limités à 32 participants(e)s. L'organisateur et le juge arbitre se réservent le droit de modifier ou de supprimer un tableau, faute de participant(e)s (minimum de 8 joueurs).

Dans le cas de suppression d'un tableau, l'inscription sera remboursée.

Article 6 :

L'arbitrage sera assuré par les joueuses et joueurs.

Article 7: Autorité

La référente du club sera Mme Francine GUTH.

Le juge arbitre sera M. Germain GIRAULT (JA3) assisté de Mme Claudie LARCHER (JA3).

Les règlements de la FFTT sont applicables, les décisions des juges-arbitres sont finales et sans appel concernant les litiges et le bon déroulement du tournoi.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée et le joueur ou la joueuse perdra les points classement qu'il ou qu'elle aurait dû perdre s'il ou si elle avait participé et perdu cette partie.

Article 8:Inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à 5 € par tableau.

Les inscriptions sont à faire parvenir:

- Inscriptions et paiement en ligne : Hello Asso. (Un lien sera disponible sur le site internet du club :<https://jeunegardetroyes.fr/>)

Fin des inscriptions le mercredi 05 février 2025 à 21 h.

Le paiement de l'inscription fera office de confirmation à la participation.

Pour tous renseignements complémentaires :

jeunegardetroyes@gmail.com ou 06 27 24 15 91

Le tirage au sort aura lieu vendredi 07 février 2025.

Article 9 :

Le classement pris en compte est le classement officiel au début de la phase 2.

Article 10 :Pointage.

L'ouverture de la salle est prévue à 8 h.

Les joueurs et joueuses doivent être en tenue sportive et se faire pointer dès leur arrivée (au moins 15 minutes avant le début du tableau).

Tout joueur et joueuse doit pouvoir attester de sa licenciation.

Le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve et aucun remboursement d'inscription ne pourra être accepté.

Article 11 :Tableaux et horaires

Tableau A : licence compétition : Poussins et Poussines (né(e)s en 2016 et après) :
Début à 9H.

Tableau B : licence compétition : Benjamins et Benjamines (né(e)s en 2014 et 2015) :
Début à 11H.

Tableau C : licence compétition : Minimes garçons et filles (né(e)s en 2012 et 2013) :
Début à 9H.

Tableau D : licence compétition : Cadets et Cadettes (né(e) en 2010 et 2011):
Début à 11H.

Tableau E : licence compétition : Juniors garçons et filles (né(e) de 2006 à 2009) :
Début à 9H

Tableau F: Licence Loisir uniquement, Minimes 1, Benjamins et Poussins –
Minimes 1 filles, Benjamins et Poussines (né(e)s en 2013, 2014, 2015, 2016 et après)
Début à 13H

Tableau G: Licence Loisirs uniquement, Juniors, Cadets et Minimes 2 -Juniors filles,
Cadettes et Minimes 2 filles (né(e)s de 2006 à 2012):
Début à 11H.

Tableau H : licence compétition, **Féminines uniquement**, toutes catégories Poussines,
Benjamins, minimes, Cadettes, Juniors.
Début à 13H.

Article 12 : Récompenses

La dotation globale sous forme de lots ou bons d'achats est de 2000 € minimum. Les récompenses seront attribuées aux quatre premiers (Finalistes et demi-finalistes).

Répartition des récompenses pour chaque tableau (valeurs minimum):

Vainqueur	100 €
2 ^{ème}	60 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	40 €

Article 13 : Buvette et restauration

Les rencontres se dérouleront sans interruption. Buvette et restauration seront à disposition durant toute la durée du tournoi.

Article 14 : Responsabilité et détériorations

La Jeune Garde de Troyes décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Le fait de s'engager implique l'acceptation du règlement.

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en serait l'auteur.